

Note : La forme masculine utilisée dans ce formulaire désigne aussi bien les femmes que les hommes, lorsque le contexte s'y prête.
Remplir le formulaire au complet en caractères d'imprimerie.

Renseignements sur l'identité	
Je soussigné, _____	Nom et prénom de la personne qui se fait représenter
demeurant actuellement au _____	Adresse complète
autorise _____	Nom et prénom du représentant
demeurant actuellement au _____	Adresse complète
à me représenter pour la transaction suivante : _____	(Vente, achat, don, remplacement, etc.)
Titulaire d'un permis du Québec :	
Mon numéro de permis est : _____	(Peut être inscrit sous « numéro de dossier » sur certains permis)
Le numéro de référence inscrit sur mon permis est : _____	
Non-titulaire d'un permis du Québec :	
Ma date de naissance est : _____	(Joindre une des pièces d'identité indiquées au verso)
Le numéro de permis de mon représentant est : _____	
_____ Signature du demandeur	_____ Téléphone
_____ Signature du représentant (doit être majeur)	_____ Téléphone

Cette procuration n'est plus valide après le

Année	Mois	Jour
Date		

Année	Mois	Jour
Date		

Année	Mois	Jour
Date		

Description du véhicule (remplir seulement pour une transaction relative à un véhicule)			
Marque	Modèle	Année	Numéro de plaque
Numéro d'identification du véhicule (NIV), auparavant appelé <i>numéro de série</i>			

Transfert de propriété (la personne qui se fait représenter, cédant ou acquéreur, doit remplir la déclaration qui la concerne)	
Déclaration du cédant	
ATTENTION : Si vous avez vendu votre véhicule, vous en restez responsable aussi longtemps qu'il n'est pas immatriculé au nom de l'acquéreur.	
Je déclare que j'ai vendu mon véhicule à _____ pour la somme de : _____ \$	
ou	
Je déclare que j'ai donné mon véhicule à _____	
Signature du cédant	
Déclaration de l'acquéreur	
ATTENTION : Vérifiez que le véhicule peut être immatriculé en composant le 1 900 565-1212 ou en utilisant le service en ligne <i>Vérifier le droit d'immatriculer un véhicule</i> sur le site Web de la SAAQ : www.saaq.gouv.qc.ca . Des frais de 1,50 \$ par consultation sont exigés.	
Je déclare que l'odomètre indique _____ <input type="checkbox"/> kilomètres <input type="checkbox"/> milles _____	
Signature de l'acquéreur	

Renseignements sur l'utilisation de la procuration

- Les procurations sur lesquelles des inscriptions sont effacées, raturées ou modifiées seront refusées.
- Le représentant doit être majeur.
- Un mineur peut faire une procuration pour une transaction d'immatriculation relative à son véhicule.
- La personne qui vous représente devra elle aussi présenter une pièce d'identité.
- Lors du transfert de propriété d'un véhicule, chaque copropriétaire ou colocataire dont le nom est inclus dans le nom de la copropriété ou de la colocation doit fournir une procuration. Pour toute autre transaction, une des personnes dont le nom est inclus dans le nom de la copropriété ou de la colocation doit fournir une procuration.

Pièces d'identité acceptées par la Société de l'assurance automobile du Québec

- | | | |
|--|---------------------------------|--|
| — Permis autorisant la conduite d'un véhicule | — Passeport | — Permis de chauffeur de taxi |
| — Certificat de citoyenneté canadienne avec photo | — Certificat de statut d'Indien | — Carte d'identité d'un agent de la paix |
| — Carte de résident permanent | — Carte d'assurance maladie | — Carte d'identité d'un membre des Forces armées canadiennes |

La communication de renseignements personnels

Le personnel autorisé de la Société de l'assurance automobile du Québec traite de façon confidentielle les renseignements personnels qui lui sont confiés. Ils sont indispensables pour appliquer la Loi sur l'assurance automobile et le Code de la sécurité routière. La Société communique ces renseignements à ses mandataires et à certains ministères et organismes, selon la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Ces renseignements peuvent aussi servir à des fins de statistiques, d'étude, de sondage, d'enquête ou de vérification. Omettre de les fournir peut entraîner un refus du service demandé. Vous pouvez consulter ces renseignements ou les corriger. Pour plus d'information, adressez-vous aux centres de relations avec la clientèle ou consultez la Politique de confidentialité de la Société au www.saaq.gouv.qc.ca.